DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DECISION DU MAIRE N° DM-2023-031

en date du 18 avril 2023

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA VILLE DE COLOMBES ET LA S.A.S. JD SYSTEM POUR LA MISE À DISPOSITION DU BIEN SIS 316-320 RUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE À COLOMBES, PARCELLE CADASTRÉE SECTION BY N°332, D'UNE SUPERFICIE DE 3.083 M²

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du 9 juillet 2020 lui donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'occupation précaire,

Vu le budget,

Considérant que la Ville est propriétaire du bien sis 316-320 rue du Président Salvador Allende à Colombes, parcelle cadastrée section BY n°332 (issue de la parcelle BY n°262), d'une superficie de 3.083 m², correspondant à un immeuble à usage commercial (magasin, bureaux et locaux accessoires), d'une surface utile totale déclarée de 700,50 m² et 2 locaux à usage de stockage non clos d'une surface respective de 77,50 m² et 75 m²,

Considérant la S.A.S. JD SYSTEM est intéressée par l'occupation du bien précité afin d'y exercer l'activité d'import, export, achat, vente, négoce, gros et détail, de tous produits non réglementés,

Considérant qu'il convient donc de mettre en place une convention d'occupation précaire au profit de la S.A.S. JD SYSTEM, pour une durée d'un an qui commence à courir le 3 avril 2023 pour se terminer le 2 avril 2024, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) hors taxes et hors charges, soit 6.000 € TTC,

D E C I D E

Article unique : Accepte et signe la convention d'occupation précaire pour la mise à disposition du bien sis 316-320 rue du Président Salvador Allende à Colombes, parcelle cadastrée section BY n°332, au profit de la S.A.S. JD SYSTEM, pour une durée d'un an qui commence à courir le 3 avril 2023 pour se terminer le 2 avril 2024, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) hors taxes et hors charges, soit 6.000 € TTC.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 18 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 18 avril 2023
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20230101-13061-CC-1-1

Fait à Colombes

Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.